



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport 2006 de la CCNUCC sur les gaz à effet de serre: hausse des émissions

(Bonn, 30 octobre 2006) – Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a diffusé aujourd'hui de nouvelles données qui révèlent une tendance à la hausse des émissions produites par les pays industrialisés au cours de la période 2000-2004.

D'après les statistiques du secrétariat, les émissions globales des pays industrialisés ont chuté de 3,3 pour cent au cours de la période 1990-2004, mais cette baisse était surtout attribuable à une diminution de 36,8 pour cent des émissions dans les pays d'Europe centrale et orientale en transition sur le plan économique. Les rejets ont augmenté de 11,0 pour cent dans les autres pays industrialisés.

« Ce qui est préoccupant c'est que les pays en transition sur le plan économique, qui étaient principalement responsables jusqu'à présent de la réduction globale enregistrée dans les pays développés ont connu un accroissement de la production de gaz à effet de serre de 4,1 pour cent au cours de la période 2000-2004 », a déclaré M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la CCNUCC, lors de la présentation des éléments marquants du Rapport 2006 de la CCNUCC sur les gaz à effet de serre.

« Il en résulte que les pays industrialisés devront intensifier leurs efforts visant à mettre en oeuvre de vigoureuses politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre », a-t-il ajouté.

Les transports notamment sont un secteur où il est urgent d'abaisser les émissions mais où il semble par ailleurs très difficile d'obtenir des résultats positifs, les rejets de gaz à effet de serre ayant augmenté de 23.9 pour cent entre 1990 et 2004.

Ce rapport, qui constitue le premier recueil complet de données présenté au secrétariat des changements climatiques à Bonn par les 41 pays industrialisés Parties à la CCNUCC, montre que les émissions globales des pays industrialisés Parties au Protocole de Kyoto étaient en 2004 15,3 pour cent inférieures au niveau de 1990 et que la performance individuelle des pays a varié.

Au titre du Protocole de Kyoto, 35 pays industrialisés et la Communauté européenne se sont engagés à diminuer leur production de gaz à effet de serre de 5 pour cent sous les niveaux de 1990 en moyenne au cours de la première période d'engagement, soit de 2008 à 2012.



Le premier responsable de la question des changements climatiques au sein des Nations Unies estime qu'en dépit de la hausse des émissions dans certains pays au cours de la période 2000-2004, les Parties au Protocole de Kyoto devraient pouvoir respecter leurs engagements individuels en appliquant sans tarder les mesures nationales d'atténuation prévues et en ayant recours aux mécanismes souples fondés sur le marché établis par le Protocole.

« La suite du processus est claire. Après son entrée en vigueur en 2005, le Protocole de Kyoto est maintenant en mesure d'aider les pays industrialisés à choisir et mettre en oeuvre des options de politique, notamment les mécanismes souples du Protocole, afin d'atteindre leurs objectifs en vertu du traité », a souligné M. de Boer.

A cette fin, le mécanisme pour un développement propre constitue une option prometteuse en permettant aux pays industrialisés d'investir dans des projets de développement durable destinés à abaisser les émissions dans les pays en développement, qui leur valent en retour des crédits d'émission échangeables.

Jusqu'à présent, environ 375 projets ont été enregistrés au titre de ce mécanisme, pour une baisse potentielle totale supérieure à 600 millions de tonnes de gaz à effet de serre. Plus de 900 projets sont par ailleurs actuellement en attente. La somme des réductions potentielles jusqu'à 2012 pour l'ensemble des projets dans la filière s'élèverait à environ 1,4 milliard de tonnes, soit autour de 12 pour cent des gaz émis en 1990 par les pays industrialisés Parties au Protocole de Kyoto.

La CCNUCC a lancé la semaine dernière le deuxième mécanisme axé sur des projets prévu par le Protocole de Kyoto : le mécanisme d'application conjointe, qui permet aux pays industrialisés d'obtenir des crédits de carbone lorsqu'ils financent des projets de diminution des émissions dans d'autres pays développés.

« Dans les pays membres de l'Union européenne (UE), le recours au système d'échange des droits d'émission de l'UE est de plus en plus fréquent », a affirmé le Secrétaire exécutif de la CCNUCC, M. Yvo de Boer.

« Nous nous attendons à ce que le mécanisme d'échange des droits d'émission touche tous les pays Parties au Protocole de Kyoto s'étant fixé des objectifs de réduction, lorsque la première période d'engagement s'amorcera en 2008. Le secrétariat des changements climatiques procède actuellement à la mise en place de l'infrastructure nécessaire. »

« De même, il est évident qu'il faut relancer sans tarder l'application à l'échelle mondiale de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques en vue de générer des investissements importants dans les technologies propres, par le biais des mécanismes fondés sur le marché existants et nouveaux.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Nairobi du 6 au 17 novembre, les négociations relatives à la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto se poursuivront, ainsi que le dialogue sur l'évolution future des actions menées en rapport avec les changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC.

Avis aux journalistes: Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Mme Carrie Assheuer, Assistante à l'information publique et aux médias : (+49-228) 815-1005
M. John Hay, Directeur des communications et des médias: tél. : (+49-228) 815-1404;
portable : (+49-172) 258-6944
Voir aussi le site <<http://unfccc.int>>